



Mairie
6 bis Place Saint Gilles
72540 Chemiré en Charnie

**PROCES VERBAL de séance
du Conseil Municipal
du 1^{er} juillet 2022**

Le 1^{er} juillet 2022 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M. Jean Paul COQUILLE, Maire.

Date de convocation	24 juin 2022	Date d'affichage	24 juin 2022
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :			11
En exercice :			10
Qui ont pris part à la délibération :			04

Etaient présents : Mmes et MM. Martine LETOURNEUR, Mickaël FEUVRIER, Anne MOLARD

Absents excusés : Mmes et MM. Ingrid CATÉ, Christophe KRAKUS, Nicolas PADOIS

Absents : Mmes et MM. Patrice COUTELLE, Solène LOYER, Marion MARIE

Madame Martine LETOURNEUR a été nommée secrétaire

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du **29 avril 2022**

2022-07-d1

Participation aux frais de fonctionnement du SIVOS Chantenay-Pirmil-Saint Pierre

Par courrier du 17 mai 2022 le SIVOS Chantenay-Pirmil-Saint Pierre, informe la commune de Chemiré en Charnie que 2 élèves de commune sont scolarisés à l'école de Chantenay Villedieu.

Le comité syndical a fixé la participation des élèves hors SIVOS à 675 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler la somme de 1350 € au SIVOS Chantenay-Pirmil-Saint Pierre, pour la participation aux frais de fonctionnement.

(Pour : 4, contre : 0, abstention : 0)

2022-07-d2

Validation de la lettre de juillet

Madame Molard présente le projet de « lettre de juillet » à distribuer aux habitants de Chemiré en Charnie.

Le Conseil Municipal valide le projet de lettre.

2022-07-d3

Abonnement à l'application Panneau Pocket

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 17 juin la Société Elancité annonce la cessation de la commercialisation de son produit « My City Pocket » et propose aux communes d'utiliser un service d'information municipale similaire : « Panneau Pocket » avec un tarif préférentiel pour les anciens adhérents à « My City Pocket ».

Le Conseil Municipal valide l'abonnement pour 3 années au tarif de 390 € TTC (soit 130€ par an)

(Pour : 4, contre : 0, abstention : 0)

2022-07-d4

Réforme de la publicité des actes des collectivités

Le Conseil Municipal de Chemiré en Charnie.

Sur rapport de Monsieur le maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Chemiré en Charnie afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

Publicité par affichage en Mairie ;

le conseil municipal DECIDE d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

(Pour : 4, contre : 0, abstention : 0)

2022-07-d5

Validation du devis pour la réalisation d'écluses rue Bourdon Durocher

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise EIFFAGE de Voivres-lès-le-Mans d'un montant de 4227.99 € HT soit 5073.59 € TTC pour les travaux de création d'écluses dans le cadre de l'aménagement de sécurité rue Bourdon Durocher.

(Pour : 4, contre : 0, abstention : 0)

2022-07-d6

Rapport annuel du SIAEP Charnie Champagne

Le rapport annuel du SIAEP Charnie Champagne a été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et n'apporte pas de remarque.

Organisation du Concours de fleurissement

Le jury pour le concours de fleurissement passera le 9 juillet 9h00.

Questions diverses et informations diverses

Cimetière

Un ancien habitant de Chemiré en Charnie, signale que la tombe de la famille Bourdon Durocher dans le cimetière Saint Croix du Mans est marquée parmi celles qui pourraient être détruites si non réclamées.

Chemin de liaison Etival-Chemiré

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de Monsieur Kemlin pour la réalisation d'une liaison entre la partie sud du plan d'eau d'Etival propriété de la Fédération de Pêche de la Sarthe et le chemin qui conduit au bourg après avoir traversé la Route Départementale n°4 et la rivière du Palais.

Le Conseil Municipal ne retient pas cette proposition pour le moment.

Fête de la Saint Gilles

Elle aura lieu le dimanche 4 septembre 2022 et sera organisée par l'association Animation Loisirs.

Date de la prochaine réunion : vendredi 9 septembre 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h10.

La Secrétaire
Martine LETOURNEUR

Le Maire
Jean Paul COQUILLE